

VARIOPARTNER SICAV
Société d'investissement à capital variable
11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B87256
(le «fonds»)

Luxembourg, le 28 décembre 2023

AVIS AUX INVESTISSEURS

Chers actionnaires,

Le conseil d'administration du fonds (le «conseil d'administration») souhaite vous informer que des changements ont été apportés au prospectus du fonds (le «prospectus»). Ils sont résumés ci-dessous :

1) Modification du montant minimum de souscription pour les investisseurs dans la classe d'actions I2 EUR du VARIOPARTNER SICAV – MIV Global Medtech Fund (le «compartiment»)

Le montant minimal pour les souscriptions initiales dans la classe d'actions I2 EUR passera de 300 000 EUR à 500 000 EUR.

Cette modification n'aura pas d'impact sur les actionnaires existants de la classe d'actions susmentionnée.

2) Modification du cycle de règlement du Variopartner SICAV – Tareno Global Water Solutions Fund (le «compartiment»)

Le prix de souscription (y compris les frais et impôts applicables) doit être payé dans les deux (2) (auparavant trois (3)) jours ouvrables qui suivent le jour de souscription.

La disposition susmentionnée s'applique par analogie aux rachats et aux conversions.

Comparaison entre l'ancien cycle de règlement et le nouveau :

| | Ancien cycle de règlement | Nouveau cycle de règlement |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|
| Jour / heure limite pour la souscription / le rachat / la conversion | T 15h45, heure du Luxembourg | T 15h45, heure du Luxembourg |
| Date du prix applicable à la souscription / au rachat / à la conversion | T | T |
| Calcul de la valeur nette d'inventaire | T+1 | T+1 |
| Date de paiement pour les souscriptions / rachats / conversions | T+3 | T+2 |

3) Révision du processus de controverse grave pour
– VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA DIVERSIFIER EQUITIES EUROPE
– VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA DIVERSIFIER EQUITIES USA
– VARIOPARTNER SICAV – 3-ALPHA GLOBAL QUALITY ACHIEVERS
– VARIOPARTNER SICAV – VONTOBEL ESG GLOBAL ALLOCATION
(les «compartiments»)

Le processus de surveillance pour le suivi des incidents ou des crises en cours, dans le cadre desquels les activités d'un émetteur peuvent avoir des répercussions indésirables sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, a fait l'objet d'une révision. Ce processus a pour objectif de veiller, pour le compartiment, à la conformité avec les normes internationales, telles que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

4) Divers

La nouvelle version du prospectus contient différentes mises à jour supplémentaires à des fins de gestion interne.

Les modifications décrites ci-dessus dans les sections 1 et 2 entreront en vigueur le 31 janvier 2024.

Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseillers juridiques, financiers et/ou fiscaux pour toute question concernant les changements décrits dans le présent avis.

La version actuelle du prospectus de vente est disponible gratuitement auprès du siège social du fonds ou des distributeurs du fonds.

Le conseil d'administration